

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU SEUDRE
14 rue Eutrope Dupon
17240 SAINT GERMAIN DU SEUDRE
05.46.70.91.61 – mairie@stgermainduseudre.fr

Le 12 juillet 2023

Entreprise JP Energie Environnement
1 rue Célestin Freinet
44200 NANTES

A l'attention de Mme Emilie FOURGEAUD

Objet : Désengagement et demande arrêt du projet éolien

Madame,

Vu l'inquiétude des maires/habitants de Saint Germain du Seudre et des communes environnantes, je vous confirme mon désengagement et ma demande d'arrêt du projet éolien des Charbonnières.

Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département de la Charente-Maritime n'est pas du tout favorable à la multiplication d'éoliennes sur notre secteur.

De plus, M. Claude BELOT, Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a rappelé au conseil communautaire du 24 mars 2021 qu'il ne souhaitait pas d'éoliennes sur son territoire et que les communes qui persisteraient seraient sanctionnées.

Une délibération a été prise au Conseil Municipal du 23/04/2021 pour l'arrêt des études et le comité de suivi a été dissous. A nouveau, nous avons délibéré le 28/06/2023 pour confirmer notre désengagement et demander l'arrêt du projet éolien sur notre commune rurale.

Vous remerciant de bien vouloir en prendre note et comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Marie-Hélène CONTE

Copie adressée :

- M. Stéphane Chedouteaud, président de l'Observatoire départemental de l'éolien
- M. Claude BELOT, président de la CDC HS
- M. Dominique Fleuret, président de l'association « Les Hurle Vents du Seudre »

**MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU SEUDRE
DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 9
Présents : 7
Nombre de suffrages : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CONTE Marie-Hélène.

Étaient présents :

Mme BOUYER Sylvie, Mme CONTE Marie-Hélène, Mme GEORGET Alexandra, Mme GERVAUD Michèle, M. GUILLET Gilbert, M. LANQUETIN Pierre, M. PROU Cyril

Date de convocation
22/06/2023

Procuration(s) :

M. BERTHOME Jean-Marc donne pouvoir à Mme CONTE Marie-Hélène

Date d'affichage
22/06/2023

Étai(ent) absent(s) :

M. BERTHOME Jean-Marc, M. CHARRUAUD Anthony

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOUYER Sylvie

Numéro interne de l'acte : D2023juin06

Objet : Confirmation du désengagement au projet éolien

Compte tenu du contexte local lié au développement éolien à Saint Germain du Seudre, le Maire souhaite faire part au conseil municipal de ses réflexions et questionnements à ce sujet.

Pour rappel, en 2018, la société JP Energie Environnement a rencontré le précédent Maire pour lui faire part des possibilités de développement de l'éolien sur la commune. En juin 2019, JPEE rencontre le conseil municipal et une délibération est alors prise pour autoriser la société à réaliser les études de faisabilité techniques et environnementales en vue de l'implantation d'éoliennes. En décembre 2019, des promesses de servitudes pour l'utilisation des chemins communaux ont été signées.

Cependant, il n'y a pas eu de concertation avec la population Saint Germinoise et celle des communes voisines.

Le 31 août 2020, le projet éolien a été présenté à la nouvelle équipe municipale par l'entreprise JPEE. De nombreux opposants au projet ont assisté au conseil municipal. Un comité de suivi a été créé pour proposer un espace d'échange constructif et pour prendre en compte les attentes et les enjeux du territoire dans le développement du projet. Malgré cela, un climat tendu s'est installé et les habitants se sont divisés. Une association d'opposants anti-éolien s'est créée sur la commune.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a rappelé sa position contre l'éolien en général sur l'ensemble de son territoire.

Le 23 avril 2021, le conseil municipal a délibéré afin de se désengager du projet éolien et avait demandé à la société l'arrêt des études. En conséquence le comité de suivi a été dissous.

Compte tenu des échanges avec la société JPEE dont le dernier en date par mail du 25 janvier 2023, confirmant l'état d'avancement du projet, le Maire propose de délibérer de nouveau en ce sens et d'ajouter qu'il sera mentionné dans le futur document d'urbanisme "l'implantation d'éoliennes doit être à plus de 1.000 mètres des habitations"

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'exposé du Maire,

Vu le mécontentement d'une partie des habitants,

Vu la délibération du 23 avril 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte les avis contre ce projet,

Considérant le mail du 25 janvier 2023 de JPEE,

DECIDE :

- De se désengager du projet éolien sur la commune de Saint Germain du Seudre,
- D'inscrire dans son futur document d'urbanisme qu'il sera interdit d'implanter des éoliennes à une distance inférieure à 1.000 mètres des habitations,
- D'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous document s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à St Germain du Seudre

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


